

Direction Générales des Services  
Services Marchés Publics  
GB/TM/MDC

## DÉCISION MUNICIPALE N°2022137

---

### Contrat 22TX03 Réhabilitation de la salle d'honneur de l'hôtel de ville Lots 2, 3 et 8

---

#### Le Maire de la Commune du Lavandou

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**Vu** la délibération n°2020-105 du Conseil municipal en date du 4 août 2020, par laquelle le Conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire « *de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* » en vertu de l'article 10 de la loi 2009-179 du 17 février 2009 modifiant les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Considérant** que la Commune du Lavandou souhaite réaliser réhabiliter la salle d'honneur de l'hôtel de ville,

**Considérant** qu'il est nécessaire de confier ces travaux à des professionnels qualifiés,

**Considérant** que ces travaux doivent faire l'objet d'un marché public,

**Considérant** que ces travaux font l'objet d'un découpage en 9 lots,

**Considérant** qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence

- l'offre proposée par la société LA CLINIQUE DE L'ÉTANCHEITE pour le lot 2 a été jugée économiquement la plus avantageuse, et qu'il y a lieu de lui attribuer le marché correspondant,
- l'offre proposée par la société SESAME AUTOMATISMES ET FERMETURES pour le lot 3 a été jugée économiquement la plus avantageuse, et qu'il y a lieu de lui attribuer le marché correspondant,
- l'offre proposée par la société DEGREANE pour le lot 8 a été jugée économiquement la plus avantageuse, et qu'il y a lieu de lui attribuer le marché correspondant,

## DECIDE

**Article 1 :** Le marché de travaux de réhabilitation de la salle d'honneur de l'hôtel de ville est conclu

- pour le lot 2 étanchéité : avec la société LA CLINIQUE DE L'ETANCHEITE, pour la solution de base, pour un montant total estimatif de 9 418.08 € HT,
- pour le lot 3 menuiseries extérieures : avec la société SESAME AUTOMATISMES ET FERMETURES pour la solution de base, pour un montant estimatif de 19 112 € HT,
- pour le lot 8 électricité courants forts et faibles : avec la société DEGREANE pour la solution de base pour un montant estimatif de 32 467.00 € HT.

**Article 2 :** Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces afférentes au présent marché.

**Article 3 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal

**Article 4 :** Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 15 novembre 2022

Le Maire  
Gil Bernardi

